

Devant une salle qui pouvait à peine contenir la foule de leurs amis, les « Guides et Scouts de France » ont donné samedi, au théâtre de Cahors, leur annuelle représentation.

Comme il s'agissait des « jeunes », la musique des Pupilles de la Marine — dont la ville de Cahors est l'hôte tristement fière — participait à cette manifestation. Et leur présence suffisait à rappeler la gravité de l'heure dans cette fête consacrée à cette jeunesse qui porte en elle l'espérance de la France. Acclamés par l'assistance, ces pupilles, dont la belle tenue est toujours impressionnante, firent retentir la salle du théâtre de leurs aïeules et vibrants fanfares.

Puis se déroulèrent les diverses parties d'un programme abondant, varié, coloré et pittoresque. Nous ne pouvons pas prétendre à en donner un compte-rendu détaillé. Mais nous devons dire qu'il intéressa et amusa jusqu'au bout l'auditoire qui témoigna par ses applaudissements et ses rires le plaisir qu'il y prenait.

Tout à tour, dans une succession de numéros charmants et joliment présentés, nous vîmes de les « Chants et danses des provinces françaises » présentés par les Jeannettes et les Compagnies du Groupe de Cahors. Et c'était un émouvant tableau de notre France, si diverse dans son unité.

Ensuite, une série de scènes, de rondes et de chœurs présentés par la 1^{re} et la 2^e meutes, par la 1^{re} et la 2^e troupes, et par les Routiers. Le tout s'acheva par une Marseillaise entonnée par toute l'assemblée.

Et quand on pense aux soins qu'a dû coûter chacun de ces tableaux pour les costumes, les régler et les faire apprendre, on ne peut que s'étonner de l'excellent résultat obtenu.

Il convient de faire une mention spéciale au jeune Noury qui exécuta au violon la Sonate à Kreutzer, ce qui lui valut les applaudissements du public.

Il n'est que juste, après avoir constaté le grand succès mérité de cette belle soirée, d'exprimer nos chaleureux compliments aux organisatrices et organisateurs.

LEGION DES COMBATTANTS

Remerciements. — La section de Cahors de la Légion Française des Combattants est heureuse de porter à la connaissance du public le résultat des deux soirées données au théâtre municipal les 13 et 14 février derniers.

C'est une somme globale de 19.446 fr. 50 qui a été recueillie au profit du « Colis des Prisonniers ».

Ce beau résultat est dû à l'empressement généreux du public, au dévouement de tous les artistes qui ont donné leur précieux concours, à Mme Marguerite Moreno qui a surmonté ses souffrances pour ne pas manquer à sa promesse, et à la Légion qui a pris à sa charge les frais inévitables.

Au nom des prisonniers qui en seront les bénéficiaires, la section de Cahors exprime à tous ses chaleureux remerciements.

Croix-Rouge Française

Le Président du Comité de la Croix-Rouge de Cahors vient de recevoir un mandat de 500 francs envoyé, sur le produit de son travail, par un prisonnier sans famille auquel sont envoyés régulièrement des colis gratuits.

Il a remercié l'expéditeur en l'informant que les expéditions de colis gratuits lui seraient continuées et lui a conseillé de conserver son avoir pour constituer un pécule qui lui sera bien utile à sa libération.

Ce geste spontané est un témoignage touchant de la reconnaissance de nos prisonniers sans famille ou de famille nombreuse à l'égard de ceux qui s'intéressent à leur détresse matérielle et morale.

Les conférences du Cercle Gambetta

L'inauguration de la série des conférences données par le Cercle Gambetta a eu lieu dimanche soir devant une très brillante assistance. Elle a débuté par une causerie, de M. Emile Laporte sur « Baudelaire et sa poésie » qui a obtenu un très vif succès. Nous en publions un compte-rendu.

Au cours de cette séance, il a été annoncé par M. le colonel Lamboll que la prochaine conférence sera donnée par M. l'abbé Tulet qui parlera de l'Université de Cahors.

Elle aura lieu le dimanche 28 février à la Préfecture, dans la salle du Conseil Général, à 8 heures 45.

Nécrologie

C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de Mlle Maratuch, surintendante des Maisons de la Légion d'honneur en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, décédée à l'âge de 82 ans.

Mlle Maratuch était une personnalité distinguée pour laquelle tous ceux qui la connaissaient avaient grande estime et sympathie. Nous adressons à M. l'Intendant général Maratuch, à tous les parents, nos sincères condoléances.

Obsèques

Vendredi matin ont été célébrées les obsèques de Mme Salimbéni, née Gauthier, victime d'un accident d'auto qui s'est produit mardi soir, quai Champollion.

Le char funéraire décoré de nombreuses et superbes couronnes et gerbes de fleurs était suivi par un nombre imposant de parents et d'amis de la famille de la regrettée disparue.

Nous adressons à M. et Mme Gauthier, père et mère de la défunte, à M. Henri Salimbéni, à tous les parents nos sincères condoléances.

L'impôt sur les bénéfices des exploitations agricoles

Le Journal Officiel publie un tableau fixant pour 46 départements les coefficients applicables pour l'assiette de l'impôt sur les bénéfices d'exploitation agricole aux revenus servant de base à la contribution foncière pour 1943.

Parmi ces départements, est compris le Lot.

Profondes modifications au régime de la Ligne de démarcation

1^o A dater du 1^{er} mars 1943, la circulation à travers la ligne de démarcation sud sera libre pour les citoyens français, à l'exception des juifs et des indésirables. Les laissez-passer délivrés par les autorités allemandes seront supprimés à dater de la même date. Un contrôle de police sera établi sur cartes d'identité de modèle officiel validées pour l'année 1943, dans des conditions qui seront déterminées.

2^o A partir de la même date du 1^{er} mars 1943, la correspondance postale normale sera rétablie pour l'ensemble du territoire français. Les cartes de correspondance dites familiales cesseront, en conséquence, d'être nécessaires.

La circulation libre est rétablie entre les départements du Nord et du Pas-de-Calais et le reste du territoire français, exception faite des interdictions côtières ou des zones d'intérêt militaire.

Déclaration du Président Laval à la Presse

Le président Laval a tenu à venir porter lui-même ces importantes nouvelles à la connaissance des représentants de la presse.

Après avoir commenté le communiqué qu'il venait de lire, le président Laval a ajouté :

Je voudrais résumer : J'ai énoncé les résultats obtenus. Je constate et je voudrais que vous constatiez avec moi que ces résultats sont dus à une politique persévérante et tenace et qu'ils consacrent l'amélioration de nos rapports avec l'Allemagne.

Cette constatation est réconfortante. Je n'ai pas à vous faire de déclaration sur les raisons qui m'ont toujours déterminé à poursuivre cette politique. Je la faisais avant la guerre pour empêcher la guerre. La guerre est venue. Nous avons connu la défaite et j'ai fait cette politique pour atténuer, pour notre pays, les conséquences de notre malheur. Et j'ai fait cette politique parce que j'ai le sentiment qu'un continent est en train de s'organiser : le continent européen, et que la France doit pouvoir s'intégrer librement dans la nouvelle Europe.

J'ai toujours eu la hantise du danger bolchevique mais j'en ai aujourd'hui, comme vous, alors que je l'avais eu avant beaucoup d'entre vous, la claire et nette vision. La Russie fait un effort militaire gigantesque. L'Allemagne et les Européens

qui l'assistent résistent à cet effort.

Je suis convaincu que la résistance sera efficace, mais, s'il n'en était pas ainsi, j'ai la certitude qu'il y a pour l'Europe tout entière et pour la France un danger certain de bolchevisation. Que les communistes en soient heureux, je le conçois. Que certains Français se réjouissent, je ne le comprends pas.

Ceux qui soutiennent que, sur l'intervention des Anglais et des Américains, les armées soviétiques s'arrêteraient sur une ligne lointaine, la France restant à l'abri, commettent une erreur. Ils en seraient un jour les victimes, mais ils auraient compris trop tard.

Tout mon effort est uniquement inspiré par le souci que j'ai de défendre mon pays. Mais, dans ma tâche difficile, ingrate, redoutable, j'ai besoin de votre compréhension et de votre concours.

L'Allemagne, elle, vient de faire un effort de compréhension en prenant les décisions que je viens de porter à votre connaissance. J'ai la certitude que nous pourrions obtenir des résultats beaucoup plus importants encore si je n'étais pas gêné, empêché par cette sorte de folie collective entretenue par la propagande étrangère, soutenue par des espoirs illusoirement chez des Français.

C'est un avertissement très clair et très ferme. Je souhaite de tout mon cœur qu'il soit entendu pendant qu'il en est temps encore.

IL FAUT CULTIVER DES OLEAGINEUX

Avec le problème de la « soudure » en blé et en pain, le problème des matières grasses est à l'heure présente le plus préoccupant de ceux que pose notre ravitaillement. « Préoccupant » est peu dire ; « angoissant » ne l'est pas trop.

« La ration de corps gras, déclarait récemment M. Bonafous, est arrivée actuellement à un niveau qui est, je ne crains pas de le dire, insuffisant. »

En tenant compte des stocks de beurre et de suif alimentaire, nous arrivons à un total de ressources de 140.000 tonnes, alors que les besoins du pays, calculés sur la base des distributions de l'année dernière, sont de l'ordre de 296.000 tonnes.

Sur le plan industriel, déficit plus accablant encore : 20.000 tonnes de recourus pour des besoins chiffrés au minimum à 54.000.

Comment remédier à cette situation tragique ? Un seul moyen efficace : il faut intensifier les cultures de graines oléagineuses métropolitaines — qui autrefois suffisaient et qui aujourd'hui encore pourraient suffire à nos besoins — même si, dans certains cas, ces cultures devraient prendre la place d'autres productions.

C'est une nécessité urgente, un impératif catégorique ; c'est une assurance à prendre obligatoirement contre le risque des troubles sociaux que susciterait presque infailliblement l'extrême pénurie de produits de toute première nécessité.

Mais, aussi, ce serait une opération

intelligente, car très rémunératrice et qui paierait largement les cultivateurs de l'effort qu'exigerait d'eux leur adaptation à une culture nouvelle.

Le rendement à l'hectare des oléagineux varie, en effet, suivant le sol et le climat, de 8 à 25 quintaux ; il est, de toute façon, double au moins de celui d'un bon blé. Or, les prix du colza, de la navette, de la moutarde, du tournesol, de la cailline, sont tous supérieurs au double, et ceux de l'œillette au triple, des prix du blé.

En outre, les agriculteurs recevront, à la livraison des graines oléagineuses, six kilos d'huile par 100 kg. pour les cinq premiers quintaux, plus cinq par cent kg. du 5^e au 10^e quintal, plus quatre par quintal livré au delà, et cela sans limite.

De plus, chaque livraison de 100 kg. de graines donnera droit à 50 kg. de tourteaux, aliment infiniment précieux pour le bétail.

Enfin, la moitié de l'huile attribuée pourra, sur la demande du producteur, être remplacée par du savon, à raison de deux kg. par litre d'huile abandonné.

Bonne affaire et bonne action, intérêt et devoir : tout s'accorde pour inciter la paysannerie française à revenir à une culture qui était, autrefois, une de ses meilleures ressources. Et le pays lui devra, avec le maintien de la paix sociale, un adoucissement à ses souffrances et la possibilité de tenir le coup vaillant et digne, jusqu'au bout.

LES ASSEMBLÉES CONSTITUTIVES DE LA MILICE FRANÇAISE

(Dépêche O.F.I.)

Dimanche 28 février, dans tous les chefs-lieux de département de la zone libre se tiendront les assemblées constitutives de la Milice française.

Voici le texte de l'appel lancé par le chef Darnand, secrétaire général de la Milice française :

Français, Françaises,
La patrie est en danger. L'existence même de la France est en jeu. Chaque jour le danger intérieur se précise et s'aggrave.
Face au péril communiste, la Milice française forgera l'unité du peuple français. Ce sera notre seul et vrai combat. Venez tous.

CHRONIQUE DU LOT

REGLEMENTATION ET COMPOSITION DU COLIS FAMILIAL

Les dispositions concernant la circulation et la composition du colis familial ont donné lieu à des interprétations parfois erronées.

Il y a donc lieu de préciser que le droit d'expédition familiale est réservé aux producteurs des denrées ou produits expédiés, notamment au propriétaire récoltant, au propriétaire métayer, au fermier ou métayer, au locataire-récoltant d'un champ ou d'un jardin pris à bail, au propriétaire ou locataire d'un droit de chasse ou de pêche.

Le colis familial ne doit pas dépasser en tout 50 kilos (poids unitaire du colis). Quelles soient remises à un transporteur public ou privé, les expéditions familiales doivent porter une étiquette comportant notamment le nom et l'adresse de l'expéditeur et sa qualité de producteur ; la mention des denrées incluses dans le colis, avec leur poids ou leur nombre.

Ce que les colis peuvent contenir

La composition actuellement autorisée du colis familial est la suivante :
Abats ou triperie fraîche, provenant de l'abatage familial, 1 kilo ; fruits frais et agrumes autres que châtaignes, marrons, noix et cerneaux, pruneaux et prunes sèches, 10 kilos ; châtaignes, marrons, noix et cerneaux, pruneaux et prunes sèches, 2 kilos ; légumes frais autres que les pommes de terre, les oignons et les aulx, 5 kilos ; conserves de fruits ou légumes, 5 kilos ; conserves de poissons, 1 kilo ; gibier (ou une pièce quel qu'en soit le poids), 5 kilos ; volaille ou lapins, 3 kilos (ou une pièce quel qu'en soit le poids) ; deux douzaines ; poissons d'eau douce transportés exclusivement par colis à main et destinés à la consommation familiale, 5 kilos.

Produits arsénicaux

Le G.I.R.P.I.A. engage les négociants du département à réclamer d'urgence à leurs fournisseurs habituels la livraison de leurs commandes d'arséniate de chaux et autres produits arsénicaux.

Prix des charbons

Article 1^{er}. — L'arrêté préfectoral du 7-12-1942 susvisé, portant fixation du prix des charbons dans le département, est complété comme suit :

Article 2. — Les prix maxima des combustibles minéraux solides énumérés ci-après sont fixés ainsi qu'il suit, les 100 kg., droit d'octroi non compris, livrés au domicile du consommateur :

Gros-Caillette ou Noisette de Carmaux, 53 fr. 40 les 100 kg. ; demi-gros et quart-gros de Graissac, 61 fr. 20 les 100 kg. Une réfaction de 2 fr. par 100 kg. sera appliquée pour les livraisons sur chantier. Les prix ci-dessus pourront être majorés de 20 fr. par tonne et par km. de distance en sus du 2^e km. dans les localités éloignées de plus de 2 km. de la gare les desservant.

Prix des aulx et échalotes grises

Par arrêté de M. le Préfet régional le prix des aulx et échalotes grises est ainsi fixé :

Prix de vente au détail, le kg., 16 fr. 30.

Prix de l'eau-de-vie

Par arrêté de M. le Préfet régional, le prix de l'eau-de-vie est ainsi fixé :

Prix limite de vente du détaillant au consommateur, taxes comprises, verre consigné, le litre, 81 fr. 80.

Le prix du beurre

Par modification à un arrêté précédent, M. le Préfet régional de Toulouse a fixé ainsi qu'il suit le prix maximum du beurre :

Prix au kg., toutes taxes comprises, 65 fr. 60.

Prix de la margarine

Par arrêté préfectoral le prix de la margarine est ainsi fixé :

Margarine Astra et Tip, 28 fr. 70 le kilogramme ; autres fabrications, 27 fr. 40.

Prix du riz

Par arrêté préfectoral, le prix du riz est ainsi fixé :

Riz de table extra, 12 fr. 50 le kilogramme.

Gendarmerie

M. Figueas, gendarme à Limogne, est nommé à Toulouse.

LA RELEVÉ

Nombreux départs

Trois trains de travailleurs français ont quitté la gare de l'Est à destination de l'Allemagne. Lille, Valenciennes et Maubeuge ont fourni aussi un train d'ouvriers pour la relève.

D'autre part, un nouveau départ d'ouvriers vauclusiens, dont un bon nombre retournait en Allemagne après un congé passé dans leurs familles, s'est effectué en gare d'Avignon. Lyon a expédié vers le Reich un nouveau et important convoi de travailleurs de la région.

EN PEU DE MOTS...

● Dans le bassin minier de Sainte-Florine (Haute-Loire) un coup de grisou a coûté la vie à 3 mineurs. Un autre est grièvement blessé et son état semble désespéré.

● Un communiqué officiel déclare qu'au 31 janvier 1943 l'Italie comptait 45 millions 681.000 habitants.

● En Italie, les mobilisables de la classe 1925 ont été convoqués pour passer le Conseil de révision.

● Le Gouvernement se préoccupe d'assurer une répression efficace de l'avortement qui avait pris de très grandes proportions. Il a paru nécessaire de renforcer encore les dispositions antérieures. C'est l'objet de la loi du 12 février 1942 qui prévoit, dans certains cas, la peine de mort.

Allocations familiales agricoles

Prime à la première naissance

La Caisse Mutuelle d'Allocations familiales agricoles du Lot porte à la connaissance de ses adhérents :

Les modifications apportées par le Code de la famille par la loi du 18 novembre 1942 sont de trois sortes :

1) Jusqu'à présent la prime à la première naissance pouvait être versée à l'occasion d'un second accouchement, à condition d'une part que le premier enfant ne soit pas né viable et d'autre part que la deuxième naissance se soit produite dans les deux ans du mariage.

Dorénavant, dans ce cas, le second accouchement donnera droit à la prime s'il survient dans les deux ans qui suivent la première naissance.

2) Lorsqu'un premier enfant bien que né viable est décédé, avant l'âge de six mois, la seconde fraction de la prime qui n'a pu alors être perçue par les parents est répartie sur le second enfant, né viable et légitime, à condition que le second accouchement se produise dans les deux ans qui suivent le premier. Cette seconde fraction n'est payable qu'au moment où le second enfant atteint son sixième mois.

3) Ces dispositions sont rétroactives et jouent vis-à-vis de toutes les personnes qui auraient pu s'en prévaloir si elles étaient entrées en vigueur en même temps que le Code de la famille (1^{er} janvier 1940).

Ces personnes devront dans un délai de six mois à compter de la publication de la loi du 18 novembre 1942 présenter une demande appuyée de toutes justifications nécessaires, en vue d'obtenir le paiement de la prime ou de la fraction de prime à laquelle elles ont droit.

Très important. — L'enfant doit être dans tous les cas de nationalité française.

Avis de concours

Un concours pour le recrutement de 60 mécaniciens dépanneurs des services automobiles régionaux des P.T.T. aura lieu le 6 avril 1943 pour les épreuves écrites, dans des centres qui seront désignés ultérieurement.

La liste d'inscription des candidats sera close le 4 mars 1943 au soir.

Les demandes de participation à ce concours rédigées sur papier timbré devront être adressées à la Direction des P.T.T. à Cahors, 1 bis, rue des Cadourques, qui fournira la liste des pièces à produire et le programme du concours.

Un concours sur titres pour le recrutement de huit assistantes sociales départementales diplômées d'Etat, est ouvert dans le département du Puy-de-Dôme.

Les candidates devront adresser leur dossier à M. le Préfet, Inspection de la Santé, 12, Bd Aristide-Briand à Clermont-Ferrand, avant le 20 mars 1943.

Elles trouveront à l'Inspection de la Santé tous les renseignements nécessaires sur la liste des pièces à fournir.

Pour l'achat de machines agricoles neuves

Toute commande de machines agricoles devra être accompagnée d'un bon d'achat émis, pour chaque type de machines, par le répartiteur.

L'agriculteur qui désire commander une machine doit remettre une demande au syndicat président du syndicat corporatif agricole local ou, à son défaut, au maire, suivant le modèle établi à cet effet. Si la demande est retenue, l'agriculteur reçoit un bon de répartition.

Toute cession de bon à titre gratuit ou onéreux est interdite.

Cette décision entrera en vigueur le 1^{er} avril. Toutefois, les commandes en cours à cette date pourront être achevées et livrées sans formalités spéciales jusqu'au 16 mai.

Ce mode de répartition susindiqué ne s'applique qu'aux machines agricoles neuves fabriquées en France ou importées.

En ce qui concerne les pièces de rechange de ces machines, les agriculteurs continuent, comme par le passé, à s'approvisionner en franchise auprès de leurs fournisseurs habituels (J.O. du 17 février).

Les militaires démobilisés sont tenus de déclarer leur résidence en zone non occupée

En vertu d'une loi du 15 février 1943, publiée au Journal Officiel, les militaires et marins de tous grades, licenciés, comptant le 10 novembre 1942 à l'effectif des formations dissoutes des forces armées françaises de terre, de mer et de l'air et fixant leur résidence en zone non occupée, sont tenus d'en faire la déclaration à la gendarmerie départementale du lieu de la résidence, en ce qui concerne les officiers et assimilés ; à la mairie du lieu de résidence en ce qui concerne les militaires et marins non officiers.

PALAIS DES FÊTES

Mercredi 24, jeudi 25, samedi 27 février, soirée 21 h. Dimanche 28, deux matinées : 13 h. 45, 16 h. 30 ; soirée 21 h., Femandel dans : MONSIEUR HECTOR, avec un bon Complément. France Actualité.

LÉGION FRANÇAISE DES COMBATTANTS

Les légionnaires de la section de Cahors qui n'ont pas encore payé leur cotisation 1943 sont invités à s'en acquitter à la Permanence (Hôtel de Ville) avant le 28 février courant, dernier délai.

Passé cette date, les recouvrements auront lieu à domicile, la cotisation étant majorée de 2 francs pour frais d'encaissement.

Les légionnaires de la section de Cahors qui, ayant payé leur cotisation 1943, ne sont pas encore en possession de leur nouvelle carte sont priés de venir la retirer à la Permanence.

Service des chaussures

Le public est informé que la distribution des coupons d'achat de chaussures commencera le 1er mars 1943.

Du 1er au 8 mars : distribution des coupons d'achat de pantoufles, sabots et espadrilles.

Du 9 au 15 mars : distribution des bons d'achat d'usage travail, usage ville et fantaisie.

Tout bon non retiré le 15 au soir sera annulé.

Loterie Nationale

Le prochain tirage de la Loterie Nationale (3e tranche) aura lieu le 2 mars 1943, à Paris.

Arrestation de deux malandrins

Les nommés Gobart Julien, 38 ans, et Roussel Joseph, 39 ans, manoeuvres, sans domicile fixe, se présentèrent dans la soirée du 18 courant chez un garagiste de notre ville.

En état d'ivresse, ils usèrent presque de la contrainte et réussirent ainsi à se faire remettre la somme de 5 francs. Par la suite, ces deux individus se rendirent le même soir vers 17 h. 30 à la consigne de la gare pour y effectuer le retrait de leurs paquets.

Profitant d'un moment qu'il croyait propice, l'un d'eux s'empara prestement d'une valise, mais l'employé Fraysse, de la S.N.C.F., dont la mine suspecte des individus avait attiré l'attention, prévint le geste et retira la valise des mains de l'indélicat personnage.

Entre temps, le garagiste déposa une plainte à M. le Commissaire de police qui alerta deux agents qui appréhendèrent les deux malandrins.

Interrogés par M. le Commissaire de police, les deux indélicats personnages nièrent l'évidence, mais ils furent reconnus par leurs victimes. Ils furent conduits au Parquet et, après interrogatoire, écroués à la prison.

EDEN

Mercredi, jeudi, samedi et dimanche en soirée à 21 h. Dimanche deux matinées, une charmante comédie : L'AMANT DE BORNEO, avec Arletty et Jean Tissier. Complément et Actualités.

Les Sports

CHEZ LES SCOLAIRES

Stade Lucien-Desprats, jeudi 25 février 1943, grand match de rugby : Collège Berthelot Toulouse contre Quercynoise I. Coup d'envoi 15 h. précises.

En lever de rideau, match de basket-ball : Pupilles de la Marine contre Quercynoise I, demi-finaliste du Championnat d'Académie. Coup d'envoi 14 h. précises.

Athlétisme

Il est rappelé à tous les athlètes qui désirent pratiquer l'athlétisme sous les couleurs du Stade Cadurcien qu'ils sont invités à assister le vendredi 26 février, à 20 h. 30, au siège du Stade Cadurcien, Bourse du Travail, place Rousseau, à la réunion qui doit avoir lieu à leur intention.

Contre la constipation

Si vous êtes affligé de constipation, vous avez intérêt à prendre chaque soir un comprimé Vichy-Etat. Vichybol active le foie et l'intestin, supprime ainsi les deux grandes causes de la constipation. Aucune fatigue, 8 fr. 20, Ttes Phies.

CAHORS

Bouziès-Haut

Ravitaillement. — Nous apprenons avec plaisir que la commune de Bouziès-Haut est de celles, dans l'arrondissement de Cahors, qui ont particulièrement contribué au ravitaillement en légumes. Elle a, en effet, livré plus que l'imposition qui lui était assignée.

Nos félicitations et nos remerciements aux généreux donateurs.

Catus

Rapatrié. — M. Roger Borie, en captivité depuis le début des hostilités, est arrivé ces jours derniers à Catus.

Son retour a été accueilli avec une grande joie par sa famille et ses nombreux amis, ravis de le revoir si bien portant.

C'est grâce à la relève que notre compatriote est de nouveau parmi nous. Nous lui adressons ainsi qu'à tous les siens nos amicales félicitations.

Duravel

Colis aux prisonniers. — Le Comité de l'œuvre du colis aux prisonniers de Duravel rend compte de son activité pendant l'année 1942. Il a été expédié 228 colis contenant 13.000 kg. de denrées diverses. Parmi ces colis, 67 ont été distribués entièrement gratuits. Pour d'autres, au début surtout, une part seulement des denrées a été gratuite selon les réserves de l'œuvre.

Le Président du Comité remercie les membres qui ont quitté avec tant de dévouement et les personnes qui ont généreusement donné pour cette œuvre d'entraide si utile à nos chers prisonniers.

Le Comité remercie aussi la déléguée cantonale, Mme Virebent, qui lui fait parvenir avec tant d'intelligence et de dévouement les envois de la Croix-Rouge.

Limogne

Séances récréatives. — Nous apprenons avec plaisir que les jeunes de la J.A.C. et leurs petits compagnons de la Pré-J.A.C. donneront dimanche 28 février deux séances récréatives, l'une à 15 heures, l'autre à 20 heures, au profit des prisonniers de guerre. Il y aura foule ; le succès est certain.

Marché aux truffes. — A notre dernier marché, 100 kilos de truffes se sont vendus à raison de 800 fr. environ le kilo.

Nuzéjous

La sauvagine. — Nous apprenons que nos deux intrépides pêcheurs, M. Vignes Gabriel et M. Talayssat Paul viennent de capturer deux autres blaireaux. Toutes nos félicitations et tous nos remerciements pour cette nouvelle prise qui, s'ajoutant à celle que nous avons signalée dans une précédente chronique, forme un total de 5 blaireaux et 3 renards.

Puy-l'Evêque

Mariage. — Le 6 février 1943 a eu lieu à Nantes le mariage de notre sympathique compatriote, M. Jean-Baptiste André, de Jeaufreau-Blazac, inspecteur d'assurances, avec Mlle Marie-Joseph Le Tallec. Meilleurs souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

Dans les P.T.T. — Nous venons d'apprendre le départ pour Frayssinet-le-Gourdonnais de Mlle Hélène Laborie, employée auxiliaire au bureau de poste de Puy-l'Evêque ; depuis 8 mois qu'elle était parmi nous, cette gracieuse personne s'était attirée beaucoup de sympathies auprès des nombreux clients qui se présentaient à son guichet. Tout en regrettant son départ, nous la félicitons pour son avancement.

Mlle Laborie est remplacée par Mme Fabre qui nous vient, comme dame employée, de Plaisance, du Gers. Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Saint-Vincent-Rive-d'Olt

Mariages. — Samedi 20 février a été célébré le mariage de M. Alphonse Bonnafoy, cultivateur, avec Mlle Marie-Rose Soullignac, tous deux résidant à Courrou, commune de Saint-Vincent-Rive-d'Olt. Nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

Un rhumatisant satisfait

C'est celui qui a eu l'heureuse idée de prendre des cachets Gandol. Avec ses trois puissants éléments, le Gandol apaise très vite la douleur. De plus, il active l'élimination de l'acide urique et procure ainsi une amélioration durable. Gandol calme, Gandol soulage, Gandol délivre l'arthritique. Ttes Phies ; 15 fr. 80 la boîte de 20 cachets Gandol.

FIGEAC

Figeac

Incendie. — Une de ces dernières nuits, vers 0 h. 30, un incendie s'est déclaré dans un local de la maison Bru, au foirail, où se trouvait une quantité de charbon de bois gazogène, appartenant à M. Isanove, industriel à Figeac. Grâce à la promptitude des pompiers, le feu a été rapidement éteint. On ignore comment l'incendie s'est déclaré.

Caniac

Mariage. — Nous apprenons le mariage de notre gracieuse compatriote, Mlle Simone Arjac, de Gizot, avec M. Marius Pechberty, de Sénaillac. Aux jeunes et sympathiques époux et à leurs familles, nous offrons nos amicales félicitations et nos meilleurs vœux.

Pern

Electrocuté. — M. Lucien Malrié, gendre de notre excellent boulanger, voulant réparer son auto, se servit d'une lampe ballastuse. Tout à coup il tomba, électrocuté.

Malgré tous les soins qui lui furent prodigués, il ne put être rappelé à la vie. Il était âgé de 42 ans et laisse une veuve et deux enfants auxquels nous adressons ainsi qu'à la famille nos sincères condoléances.

Thémines

Décès. — Nous avons à déplorer le décès, après une courte maladie, de M. Vayssié Paul, retraité des P.T.T., qui disparaît dans sa 83e année. Homme de bien, consciencieux, affable et bon, M. Vayssié jouissait de l'estime générale et emporte les regrets unanimes de tous ceux qui l'ont connu.

La bonne habitude du soir

La coutume de prendre une infusion après le dîner est très heureuse, surtout quand on remplace les banales infusions de tilleul et de camomille par Vichyflo, le tisane rafraîchissante du soir. Vichyflo favorise la digestion, stimule doucement le foie et l'intestin, s'oppose à la constipation. 10 fr. 20 la boîte, ttes phies.



Et vous envoie un billet de la LOTERIE NATIONALE

Organisme plus résistant

C'est l'organisme minéralisé par l'apport du Chlorure de Magnésium fourni par les Sels Largin. Plus de vitalité cérébrale, plus de forces physiques, plus de souplesse musculaire. En outre, l'organisme ainsi minéralisé est en état de défense contre les maladies qui s'attaquent surtout aux déprimés. Les Sels Largin, pour un litre de solution, valent seulement 10 fr. 40. Ttes Phies.

Vayrac

Don. — A l'occasion du récent mariage Bouyssou-Dur, une quête en faveur des malheureux a été faite auprès des invités ; cette collecte ayant totalisé la somme de 500 francs, les familles Bouyssou-Dur l'ont remise à M. le Maire pour être versée par moitié au Bureau de bienfaisance et aux prisonniers de la commune. Toutes nos félicitations à ces deux familles pour leur belle et généreuse initiative.

GOURDON

Gramat

Marché aux truffes. — Au marché de vendredi, peu d'apport de truffes. Cependant, la truffe de belle qualité a été payée de 850 à 880 fr. le kilo.

Toujours congestionné

Les personnes dont la circulation est défectueuse ont souvent des poussées de sang au visage, soit après les repas, soit à l'occasion d'une contrariété. Cet accident, fréquent aux environs de la cinquantaine, est combattu par les gouttes Florides, composé végétal pour la circulation. Les gouttes Florides conviennent aux hommes comme aux femmes. Très utiles à tous ceux qui souffrent de troubles circulatoires et congestifs. Le flacon de gouttes Florides : 14 fr. 30. Si vous ne pouvez pas vous procurer les gouttes Florides, faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité, 12 fr. 25, ttes phies.

REMERCIEMENTS

et AVIS DE NEUVAIN

Les familles SALIMBÉNI, GAUTHIER et ARNAUDET remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Paulette GAUTHIER

Epouse SALIMBÉNI

et les prient d'assister au service de neuvaine qui aura lieu le vendredi 26 février, à 8 heures, en l'Eglise St-Urcisse.

REMERCIEMENTS

Mme Vve BONNET ; M. et Mme Marcel CALVET, leur fils et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Rose CALVET

ETUDE DE M^e Gaston DUTOURS

Notaire à Prayssac (Lot)

PREMIER AVIS

Suivant acte reçu par M^e DUTOURS, Notaire à Prayssac (Lot), le quatre février mil neuf cent quarante-trois, enregistré le dix-huit février mil neuf cent quarante-trois, folio 102, case 621.

Madame Hélène CAMBOU, sans profession, demeurant à Prayssac, Veuve de Monsieur Albert GUÉRIN, et Madame Arlette GUÉRIN, sans profession, épouse assistée et autorisée de Monsieur Pierre FOURNIER des CORATS, géomètre, avec lequel elle demeure à Prayssac, ont vendu à Monsieur André GUÉRIN, leur fils et frère, boucher, demeurant à Prayssac, célibataire majeur,

La part leur revenant d'un fonds de commerce de Boucherie-Charcuterie (carte professionnelle et patente afférentes) exploité à Prayssac.

Domicile est élu pour les oppositions en l'étude de Maître DUTOURS, Notaire à Prayssac.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers du vendeur devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix, entre les mains de Maître DUTOURS, dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente. — Pour premier avis : G. DUTOURS.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

DE LA COUR D'APPEL D'AGEN

Par arrêt contradictoire et définitif rendu le 21 janvier 1943, la Cour d'Appel d'Agen, Chambre des appels de police correctionnelle, a condamné le nommé : DEBROSSE René-Marcel-Emile, 38 ans, maître d'hôtel à Prayssac (Lot), né le 8 mars 1904 à Ivry-sur-Seine (Seine), à la peine de DEUX MILLE FRANCS d'amende, décimes compris et a dit en outre que le présent arrêt sera inséré par extrait, aux frais du condamné, dans le Journal du Lot, sans que le coût de cette insertion puisse dépasser deux cents francs, pour délits de hausse illicite de prix et composition irrégulière de menu, commis dans le cours des années 1941, 1942 et le 21 février 1942.

Pour extrait certifié conforme, délivré à la requête de M. le Procureur Général. — Le Greffier.

PETITES ANNONCES

J'ACHÈTE au plus haut cours toutes SAUVAGINES RENARDS, PUTOIS, FOUINES. Ecrite PIGOT, 6, Rue Masséna, NICE.

On demande JEUNES HOMMES actifs, sérieux pour travaux exploitation manège autos. GARY, manège, place Gambetta, Cahors (Lot) (Visa N° 91).

On demande « Chez Odette », couturière, une OUVRIÈRE et une APPRENTIE. 20 bis, rue Feydel, Cahors (Lot) (Visa N° 101).

Prière à la personne qui a pris un livre à la poste par mégarde de le rapporter au bureau du journal.

ETUDE DE M^e Henri MELLAC

Notaire à Cahors

83, Boulevard Gambetta, 83

Suivant acte reçu par M^e Henri MELLAC, Notaire à Cahors, le 16 janvier 1943, V° 785 bis, F° 35, C° 199, M. Firmin DENÈGRE, Marchand de bestiaux, demeurant à Saint-Cyprien (Lot), a vendu à M. Edmond MIQUEL, Cultivateur, demeurant à Montdormere, un fonds de commerce de marchand de bestiaux qu'il exploitait à Saint-Cyprien, pour lequel il possède une carte d'identité délivrée par la Préfecture du Lot le 29 avril 1940. L'entrée en jouissance a eu lieu le 19 janvier 1943. La présente vente a été publiée au Bulletin Officiel des ventes et cessions de fonds de commerce en date du 3 février 1943.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 20 jours de la présente insertion, en l'étude de M^e MELLAC, Notaire à Cahors, domicile élu.

La présente insertion est faite en renouvellement de celle parue dans le même journal, le 27 janvier 1943. — Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

ETUDE DE M^e Henri MELLAC

Notaire à Cahors

83, Boulevard Gambetta, 83

Suivant acte reçu par M^e Henri MELLAC, Notaire à Cahors, le 16 février 1943, enregistré à Cahors A.C. le 18 février 1943, V° 785, F° 53, N° 188, M. Elie FRANCOU, commerçant, et Mme Camille LAVIALLE, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Mercuès, ont vendu à M. René-Raymond BALMES, plombier-zingueur, demeurant à Mercuès, l'autorisation d'exploiter un commerce de cycles à Mercuès.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 16 février 1943.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 20 jours de la deuxième insertion, en l'étude de M^e MELLAC, Notaire à Cahors, domicile élu. — Pour première insertion : Henri MELLAC.

ETUDE DE Maître Robert SÉGUY

Licencié en Droit, avoué à Cahors

rue St-Pierre

PURGE D'HYPOTHEQUE LEGALE

Par acte passé devant Maître DAVEZAC, Notaire à Puy-l'Evêque, le vingt-cinq octobre mil neuf cent quarante-deux, enregistré, Monsieur MARES Eliacin, propriétaire agriculteur, demeurant à Floressas (Lot), a acquis de Madame FROSTAS Séraphine, sans profession, Veuve en premières noces, non remariée, de Monsieur BROUSSE Eloi, domicilié à Floressas, et de Monsieur BROUSSE Joseph, en famille Jean, propriétaire agriculteur, domicilié au Boulevé (Lot), époux de Dame BOUSQUET Sylvanie, un immeuble en vigne sis au lieu dit « Le Vigné et les Costes », Commune de Floressas, cadastré sous le numéro deux cent cinq de la section B10 pour une superficie de quarante-deux ares, confrontant à route de Chambert, à chemin public, à Cazes et à Brugalière Joseph.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au Greffe du Tribunal civil de Cahors le quinze janvier mil neuf cent quarante-trois et le procès-verbal de dépôt délivré par le Greffier a été signifié à :

1° Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Cahors.

2° Madame BOUSQUET Sylvanie, épouse de Monsieur BROUSSE Joseph, en famille Jean, propriétaire agriculteur, avec lequel elle est domiciliée au Boulevé (Lot).

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toute hypothèque légale inconnue. — Signé : R. Séguy.

Imp. COUESLANT, Le co-gérant : PARAZINES. U.O. 3342, 23-2-43.

UN MARI POUR LA FRIME

par WILLIAMSON ADAPTATION DE LOUIS D'ARVERS

N° 14

Maryse tressaillit : — Lui avez-vous dit qui était ici près de moi ? — Oui... Je pensais que ce serait mieux. J'imagine que vous devez être très sûre que cet homme est... le seul ? — Le seul, oui, car ma décision doit être rapide. Elle eut un rire nerveux. — Maryse en quête d'un mari ! Maryse abandonnée pour quelques sacs d'écus ! Aurions-nous jamais pensé pareille chose ? — Grâce à Dieu, je n'ai pas eu à chercher loin, c'est une consolation. J'avais été frappée par le caractère de cet homme le jour où je l'ai vu dans la petite fenêtre basse de la cabine, à bord du « Britannia ». — Il était odieux ce jour-là, et Tony était à bon droit furieux contre lui. — Il avait tort, mais qu'importe ! Je dois lui faire savoir ce que j'ai fait. Le lui avez-vous fait pressentir ? — Non. Vous savez que je suis très prudente au téléphone. — Eh bien ! je vous en prie, maman, téléphonez-lui que je ne suis vraiment pas assez bien pour le voir après le théâtre. Il peut venir ici un instant s'il y tient absolument, mais je vous préviens que je ne veux à aucun prix le voir seule.

Dites-lui que j'ai parlé à Garth, mais que c'est lui, Tony, qui doit lui donner toutes explications, et que, pour cela, il doit se rendre au Baltimore chez Garth, celui-ci se refusant formellement à le voir ailleurs que chez lui. — Severance allant chez Garth ? Il refusera. — Alors la chose finira là. Et pour cette raison, je ne crois pas qu'il refusera. Elle ne dit rien de plus mais courut au téléphone de sa propre chambre en fermant la porte derrière elle. Elle revint peu de temps après : — Tony a accepté ! annonça-t-elle. — C'est une nouvelle preuve de son grand amour, remarqua madame mère. — Maryse ne pensait pas tout à fait de même. — Jamais Lord Severance ne s'était senti si mal à son aise que quand il avait été introduit dans le salon de Garth au Baltimore. — Garth écrivait en fumant sa pipe quand le chasseur ouvrit la porte et lui annonça Severance en écochant du reste son nom. — Il se leva, dépassant son visiteur en taille et en altitude. Il lui montra un fauteuil et poussa vers lui à travers la table une boîte de cigarettes. — Ce sont celles que vous préférez, je crois, dit-il simplement. — Merci, j'ai les miennes. — Très bien, dit Garth, reprenant sa pipe. — Vous avez vu Miss Dorel, je crois ? commença Severance. — C'est exact. — Elle, ou plutôt sa mère, m'a téléphoné que, bien que vous ayez échangé quelques idées, l'affaire ne vous a pas été complètement expliquée. C'est mon rôle et mon droit de le faire. — Soit ! Ne voulez-vous pas vous asseoir ? — Je préfère rester debout. — A votre gré.

Severance alluma une cigarette et gagna quelques minutes à cette opération. — L'exposé n'était pas facile à faire avec ce diable d'homme dont les yeux ne se détournèrent pas une seconde de son visage. — Je ne voudrais pas que vous pensiez qu'il y ait le moindre tort du côté de Miss Dorel. — Vous n'avez pas à avoir cette crainte. Je penserais plutôt à quelque chose comme un manque de tact de votre part ou de la part de n'importe quel homme. Allez-y. — Ainsi pressé de parler, Severance recommença dans un autre style l'histoire qu'il avait contée la veille aux dames Dorel. — Quand il vint à dire que sa cousine malade était follement éprise de lui, Garth dit seulement : « Pauvre fille ! » et reprit son attitude attentive. — Severance parlait avec autant de soin que s'il avait plaidé devant un tribunal comme avocat de sa propre cause. — Durant le trajet de son hôtel à celui de Garth, il avait arrangé quelques phrases, mais les yeux de Garth ne quittant pas un instant son visage le déconcertaient. C'était le regard d'une panthère en cage, mais encore mal domptée. Il en oubliait les phrases qu'il avait préparées et il en improvisait d'autres qu'il ne jugeait pas aussi adroites. Malgré son désir de se décerner un beau rôle, il patageait littéralement. Alors il se hâta comme il put vers la conclusion. — Garth ne l'avait pas interrompu une seule fois. Sauf pour ce « pauvre fille ! » attribué à Léna, il n'avait posé aucune question. — Le point dangereux était d'aborder maintenant la question d'argent avec un homme comme Garth. Somme toute c'était une insulte à faire à un officier. — Mais Garth n'était qu'un « temporaire gentleman » d'après la conception de Severance et, vraisemblablement, il n'avait pas un sou vaillant en dehors de sa solde.

L'offre d'un million de dollars serait pour lui un éblouissement. — Garth, s'il était ébloui, n'en laissait rien paraître. Il restait assis, tirant sans relâche de sa pipe des bouffées régulières. Il avait formé un nuage de fumée si dense que Severance n'arrivait plus à voir son visage. — L'infâme proposition faite, il y eut un silence. — Ce fut Garth qui le rompit après avoir secoué les cendres de sa pipe et déposé celle-ci à côté de lui. — Que vous a dit Miss Dorel à mon sujet ? demanda-t-il simplement. Je parle seulement d'hier soir ou de ce matin. — Nous avons à peine mentionné votre nom quand nous étions ensemble. Je vous ai dit que c'est sa mère qui m'a téléphoné. J'espère avoir rendu les choses assez claires à vos yeux. J'ajoute que Mme Dorel approuve ce projet. — Clair comme le jour ! La mère de Miss Dorel approuve ce projet comme elle approuverait tout autre venant de vous. Elle pense que sa fille est née pour l'aristocratie anglaise et pour les millions... Mais je dois comprendre, d'après ce que vous m'avez dit, que ces dames ne vous donnent aucune raison de croire que je suis l'homme à entrer dans le jeu. — Elles ne sont pas entrées dans les détails, Miss Mark peut les avoir préparés puisqu'elle vous connaît. — Nous pouvons laisser tomber ce sujet. Tout ce que je désirais savoir, c'est ce qu'elles disent et non ce qu'elles pensent. Pour en revenir à votre proposition, chaque homme a son prix, un million de dollars est un prix, évidemment, mais pour m'avoir vous devez élever votre offre. — Oh ! si c'est une question de quelques dollars... — Non vraiment. Je prendrai le supplément du paiement en une monnaie différente. — Expliquez-vous.

— Vous êtes boxeur, je crois ? — Pas mauvais... — Moi non plus, Jim Jackson a été mon maître et m'a appris le meilleur de ce que je sais. — Ou voulez-vous en venir ? demanda Severance retrouvant son arrogance. — Simplement à une avance de paiement. Je n'accepte votre proposition qu'à cette condition. — Je m'arrête pas à vous comprendre... — Mais si ! Je vous ai dit que chaque homme a son prix... et aussi son orgueil. Vous ne pouvez pas comprendre les raisons que j'ai de faire faire momentanément cet orgueil en acceptant vos millions. La pilule est assez dure à avaler, vous en conviendrez, mais un peu de confiture la fera passer... — Je n'ai pas de temps à perdre en enfantillages... — Laissez-moi achever : ma confiture est un round ou deux avec vous, d'homme à homme, sans gants. Comprenez-vous maintenant ? — Vous voulez vous battre avec moi ! — Un petit round, j'ai dit. Nous devons être assortis en adresse, je suppose. — C'est une idée ridicule et vraiment enfantine. — Peut-être l'est-elle, en effet. Mais c'est mon idée. Et en voici les termes. Refusez-vous ou acceptez-vous ? Severance tourmenta sa moustache comme il en avait l'habitude ; il était visiblement ennuyé. — Quand voulez-vous réaliser cette dernière fantaisie ? Dans quelle circonstance et où ? — Tout de suite. Les circonstances sont urgentes. Nous pouvons quitter nos vêtements. Je suppose que vous ne portez pas de corset ?

(à suivre.)